

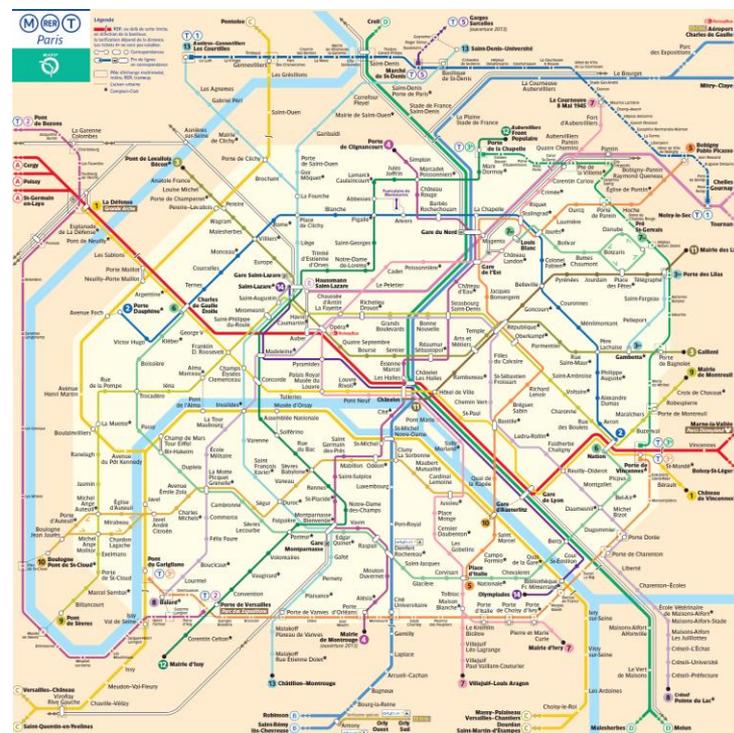


Le développement professionnel continu

Rennes - 4 septembre 2019

Plan

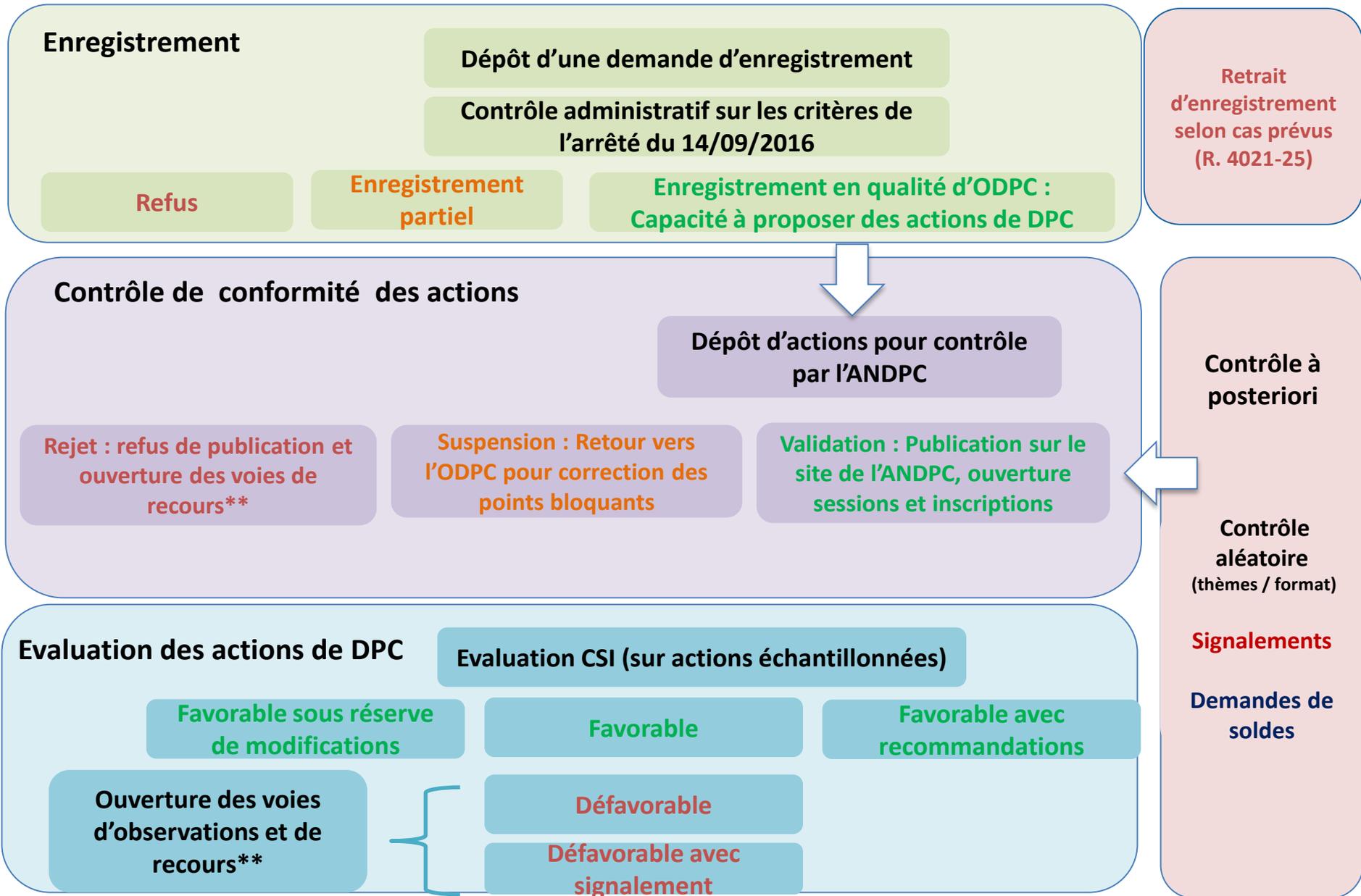
1. Principes de contrôle qualité des actions
2. Dépôt des actions de DPC 2020
 1. Principes de dépôt
 2. Les grandes étapes de dépôt
 3. Dépôt des actions : des circuits différenciés
 4. Orientations nationales prioritaires
3. Site unique Agence
4. Le DPC en établissement
 1. Constat et enjeux
5. Quelques données chiffrées



Principes de contrôle qualité des actions de DPC



Processus global des phases de contrôle



** une non réponse à un recours gracieux dans un délai de 2 mois fait rejet implicite



DPC 2020

Principes Dépôt des actions





• • • ● Dépôt en deux temps d'une action de DPC

Volet 1 : Informations nécessaires à la publication de l'action

Volet 2 : Informations nécessaires à l'évaluation scientifique et pédagogique de l'action

- Accès disponible mais non obligatoire dès le dépôt de la partie 1
- **Saisie obligatoire seulement si l'action est échantillonnée ou fait l'objet d'un signalement**
- Saisie des documents pédagogiques et scientifiques adaptés à la typologie de l'action dans un délai 15 jours (à compter de la notification de l'échantillonnage de l'action)
 - Formation : supports pédagogiques, modalités d'évaluation , bibliographie , etc.
 - EPP : règlement intérieur , référentiels le cas échéant, PV de réunion , plans d'action, etc.
 - Gestion des risques : règlement intérieur, comptes rendus d'analyse , plans d'action, etc.
- Si absence de document dans les 15 jours, l'action passe en CSI (avis défavorable pour absence de documents)



Masque de saisie

- Masque différencié selon le type d'ODPC et le public visé
 - Facilitation du dépôt des actions et démarches intra menées au sein des établissements de santé et médico-sociaux
 - Quel type d'action souhaitez-vous déposer (choix entre FC, EPP et programme intégré selon le périmètre d'enregistrement)
 - L'action se déroule-t-elle dans le cadre d'un congrès (choix oui/non)
 - L'action se déroule-t-elle dans le cadre d'un DU/DIU (choix oui/non)
 - L'action concerne-t-elle vos seuls salariés et/ou ceux de votre groupe d'établissement ?
- Un dépôt par type d'action en fonction du périmètre de l'enregistrement de l'organisme
 - Formation
 - EPP/ GDR
 - Programme intégré
- Choix des méthodes HAS :
 - Méthodes HAS ciblées selon la typologie d'actions déclarée et proposées dans un menu déroulant



• • • ● Dépôt des actions -Volet 1: Points de vigilance

- Le titre explicite **
- Les publics en lien avec les objectifs et le contenu de l'action **
- Des orientations prioritaires adaptées (ON) : si ON de l'annexe I ,pas de nécessité de compléter avec une ON de l'annexe II **
- Un résumé avec les éléments de contexte , les objectifs de l'action en lien avec au moins à un des objectifs identifiés dans la fiche de cadrage **
- Un déroulé pédagogique détaillé (séquençage des thèmes abordés / objectif par séquence/durée / méthodologie (uniquement pour l'Agence)
- Le respect des principes de la Charte éthique
- Des prérequis affichés si il y a des conditions spécifique d'inscription **

*** Informations accessibles aux professionnels sur le site de l'agence*

Accompagnement au dépôt des actions les attendus face à chaque rubrique

Partie 1 – Fiche Action

Titre de l'action  *

Titre de l'action
Attendu : Le titre doit être clair et correspondre au contenu de l'action. Il doit permettre à un professionnel de trouver facilement dans le moteur de recherche de l'Agence, une action sur un thème ou une pathologie spécifique.
Critères d'appréciation lors des contrôles et évaluations (premier niveau et CSI) : Le titre est explicite et en adéquation avec le contenu de l'action.

Publics concernés  *

Publics concernés
Attendu : Déterminer la cible de l'action : à quels publics précis elle est destinée. Il est nécessaire de tenir compte du champ d'exercices réglementaires des professionnels visés et des orientations nationales prioritaires mobilisées et ne sélectionner que les professions pour lesquelles le contenu est pertinent et correspond à une orientation prioritaire lors du dépôt de l'action.
Critères d'appréciation lors des contrôles et évaluations (premier niveau et CSI) : Cohérence de l'action avec le périmètre d'exercice des professionnels et les orientations prioritaires de DPC.

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)  *

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)
Attendu : Il n'est pas nécessaire de lister toutes les orientations possibles : une globale ou une par profession suffit. certaines actions qui étaient déposées dans le cadre de l'ancien dispositif n'entrent plus dans le périmètre du DPC quelle que soit l'orientation choisie. Il est également important de réfléchir avant le choix des orientations à la pertinence de retenir une orientation nationale prioritaire de l'annexe I et/ou des orientations nationales de l'annexe II selon le public auquel vous destinez l'action.



• • • ● Dépôt des actions -Volet 2 : Points de vigilance

- Plage de dépôt des documents : 15 jours
- Bibliographie récente et/ou incontournable
- Support pédagogique (diaporama, articles etc...) concernant l'action de formation continue
- Descriptif de la mise en œuvre de la démarche et documents (bilan , PV réunions , plan d'actions) cas d'EPP / GDR
- Choix du format de l'action (présentiel / non présentiel / mixte)
- Choix de la typologie (FC / EPP / GDR/ programme intégré)

Éléments du volet 2 / les attendus pour une EPP

Champs

=> saisie de texte / pièces à joindre

Justification de la méthode et du format

Supports de la démarche

Modalités de sélection des dossiers/patients/processus/situations cliniques

Références, recommandations, bibliographie

Mise en œuvre de la démarche

Mise en œuvre des plans d'amélioration et de réévaluation des pratiques

Organisation et traçabilité

Intervenants/partenariat/Sous-traitance

EXEMPLE

EXEMPLE

EXEMPLE

Description des attendus

Il s'agit de **joindre les outils utilisés** dans le cadre de la démarche : **grilles d'audits, référentiels, questionnaire d'entretien (patient traceur), le chemin clinique** le cas échéant etc...

Il s'agit d'expliquer **quels critères de sélection ont prévalu au choix** :

- **des dossiers ou des cas cliniques** (exemple : revues de pertinence, audits clinique, RCP, staffs)
- **des professionnels et des secteurs concernés** (exemple : audits cliniques, chemins cliniques)
- **des patients** (exemple : patients traceurs)
- **des pathologies, des soins ou des situations cliniques** entrant dans la démarche

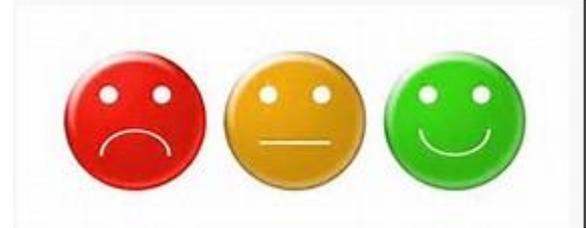
Les **modes d'échantillonnage** doivent également être précisés.

Il s'agit de joindre le **plan d'action** décrivant les modalités de mises en place des actions d'amélioration ; ces actions doivent être concrètes, faisables et organisables dans le temps. Il vous appartient de **préciser quels sont les indicateurs qualité** identifiés pour mesurer les résultats obtenus et comment ils sont ou vont être suivis.

La réévaluation des pratiques : La transmission d'un **exemple de fiche de suivi d'action, fiche de synthèse de patient traceur ou fiche d'action audit** par exemple est appréciée.

Il s'agit de décrire comment a été mesuré l'impact des actions figurant dans le plan d'amélioration et quels sont leurs critères et modalités.

S'il y a lieu, entre professionnels libéraux de ville, **les modalités d'information et de partage peuvent être décrites..**



• • • • Principaux motifs d'avis défavorables des CSI

- Référence à une orientation prioritaire inadéquate
- Absence ou manque de clarté des objectifs pédagogiques
- Présentation trop succincte de l'action, présentation du déroulé pédagogique pas assez détaillée, absence de présentation du support pédagogique
- Absence de CV et/ou de DI des concepteurs et/ou des intervenants
- Absence ou insuffisance de références scientifiques: recommandations non citées, bibliographie non actualisée
- Absence de présentation des modalités d'évaluation:
 - > de la qualité de l'action par les participants,
 - > des compétences acquises par les participants,
 - > de l'impact de l'action sur les pratiqueset /ou des modalités de leur utilisation pour l'amélioration de l'action



Le DPC en 2020

Dépôt des actions

Nouveautés





Dépôt des actions pour 2020

➤ Calendrier

- Arrêt de dépôt des actions 2019 au 30 septembre 2019
- Ouverture du dépôt des actions 2020 début octobre

➤ Modalités de reconduction

- Reconduction possible 2019 /2020 sous condition

➤ Nouveautés

- Durée de publication d'une action à partir de 2020
- Règles de publication des actions



Dispositif de dépôt des actions 2020

➤ Des circuits différenciés pour effectuer les dépôts d'actions :

- **Dépôt en circuit classique**
- **Dépôt « Appel à projets ou appels d'offre »** avec circuits spécifiques
 - en cours, l'appel à projets DPC interprofessionnel en appui à la coordination des soins dans le cadre de la mise en place des CPTS
 - **en prévision : appel d'offres dépistage de la maladie d'Alzheimer par le MG** => travail en cours entre les pilotes du plan PNMD et le CMG
- **Dépôt congrès et DU/DIU : circuits spécifiques** avec fenêtres d'ouverture pour contrôler ces actions en amont
 - ✓ **actions Congrès** : fenêtres de dépôt => octobre à novembre (1^{er} semestre année N+1) et d'avril à mai (2^{ème} semestre de l'année)
 - ✓ **action DU/DIU** : fenêtre de dépôt => octobre (1^{er} trimestre année n+1) et juin (dernier trimestre de l'année)



Dispositif de dépôt des actions 2020

■ Condition de reconduction d'actions publiées en 2019

- Critères d'éligibilité à la reconduction: plusieurs critères
 - Dépôt et publication de l'action en 2019
 - Le niveau de recouvrement de l'orientation 2016 par une orientation 2020
 - Recouvrement total => reconduction et publication directe
 - Recouvrement partiel => reconductible sous couvert de modifications de l'action avec une aide à la saisie => contrôle Agence
 - Non recouvrement => non reconductible

Tables de correspondance entre les orientations prioritaires 2016 et 2020 en cours de finalisation

Le DPC en 2020

• • • •

Orientations prioritaires 2020/2022 arrêté du 31 juillet 2019



Des orientations prioritaires pour structurer le dispositif de DPC

- Faire du DPC un dispositif **en appui des politiques publiques, des évolutions de notre système de santé et des enjeux professionnels**
 - Premières orientations pluriannuelles prioritaires de DPC : arrêté du 8 décembre 2015 pour la période de 2016 à 2018, prorogée en 2019
 - **Publication par arrêté du 31 juillet 2019 des orientations prioritaires 2020-2022**

Processus de concertation orientations prioritaires 2020 / 2022

Proposition d'orientations
nationales de DPC
relatives à la politique de santé

(Annexe 1)

Septembre 2018 – Janvier 2019

Rédaction par les DAC des fiches
Orientations prioritaires
Mars 2019 => **6 avril 2019**

En attente : fiches rédigées par
la CNAM

Proposition d'orientations
nationales de DPC
par profession/spécialité

(Annexe 2)

Février 2019 - Mars 2019

Rédaction des fiches
Orientations prioritaires
=> **31 mars / 15 avril 2019**

Publication de l'arrêté
Fixant la liste des orientations
nationales du DPC

(Annexe 1 + Annexe 2)

Juin 2019

Enjeux

- **Aboutir à une offre DPC sélective, qualitative, cohérente et adaptée**
 - Recentrer l'offre : des thèmes moins nombreux, focalisés sur les points critiques ;
 - Clarifier l'offre : éviter les redondances entre les orientations de la politique nationales et celles portées par les spécialités ;
 - Structurer l'offre : préciser les attendus de chaque orientation au moyen d'une fiche opposable décrivant : les enjeux, les objectifs et les éléments de programme.

Arrêté du 31 juillet 2019 :

- 45 orientations Prioritaires dans le cadre de la politique nationale
- 193 orientations par spécialité/ profession

(Plusieurs professions n'ont pas proposé d'orientations prioritaires en l'annexe II considérant que les orientations proposées en Annexe I suffisent et couvrent les principaux enjeux de leur profession .

Fiche d'orientation prioritaire du DPC annexe I

Chaque fiche définit le périmètre le plus large de l'orientation. Les actions ne peuvent pas être en dehors des objectifs proposés . Chaque action doit couvrir tout ou partie des objectifs .

II/ Intitulé de l'orientation

III/ Contexte et enjeux

III/ Indexation à la stratégie nationale de santé sur la base du plan proposé Référence aux plan(s) de santé, références réglementaires et bibliographie (le cas échéant)

IV/ Objectifs de transformation des pratiques, des processus ou des résultats de soins

VI/ Périmètre – Eléments de programme



Site de l'Agence

Déploiement du document de traçabilité





Site unique de l'Agence :

- Un site internet unique : site institutionnel qui accueillera les actuels extranet dédiés aux professionnels de santé et aux ODPC
- **Création d'un compte personnel** à tous les professionnels de santé. Cet espace personnel hébergeant :
 - Des informations personnalisées sur l'actualité du DPC à terme **pour chaque profession/spécialité** ;
 - **Le document de traçabilité, pour tous** nommé **Mon DPC**
 - La recherche d'ODPC et d'actions, **pour tous** ;
 - L'inscription à une action et la demande de prise en charge financière, **pour les PS éligibles**
- Déploiement de Mon DPC : **Novembre 2019**

Le DPC en établissement de santé



Eléments de réflexions



DPC en établissement : Le constat

- **Un « DPC » centré essentiellement sur la Formation**
- **Le schéma organisationnel du champ de la formation le plus fréquent**
 - Une commission du « DPC » médical à la CME
 - Une commission de la Formation à la DRH
- **Des EPP et démarches de Gestion des Risques « hors DPC »**
 - Une coordination assurée par une ou plusieurs Directions en charge de la Qualité et de la Gestion des Risques avec l'appui inconstant des CME et CSIRMT
 - Des démarches éparses
 - La certification HAS pour mobiliser les acteurs
- **L'accréditation médicale pour les spécialités médicales à risque**
 - Une démarche limitée à quelques médecins
 - Pas de coordination avec le PAQSS

Le DPC en établissement de santé :

Les conditions de réussite :

- **Une politique de DPC pour les professionnels de l'établissement**
 - Respectant les spécificités des métiers et spécialités
 - Validée par les instances
- **Une structure unique de gouvernance pour le DPC**
 - Incluant médecins et paramédicaux,
 - Privilégiant chaque fois que pertinent les approches en équipe
 - Possibilité d'organisation et de coordination des actions de DPC au sein d'un GHT par l'établissement support
- **Informier des enjeux du DPC auprès de toutes les instances et des professionnels (CME , CTE,).**
- **Suivi annuel du DPC de chaque professionnel de santé** (information des professionnels sur le document de traçabilité)
- **Opportunité de devenir ODPC** et valoriser les actions réalisées in situ notamment les démarches EPP et GDR

Quelques chiffres Clefs

11 187 actions de DPC 2019

Agence nationale
du Développement Professionnel Continu
Engagée pour un DPC de qualité



Charte éthique du DPC

COMMUNIQUE DE PRESSE : Publication de la Charte éthique du DPC

Le 18 septembre 2018, le Comité d'éthique de l'Agence nationale du DPC a adopté une Charte destinée à rappeler aux acteurs (membres des instances, personnel de l'Agence et organismes de DPC), les dispositions légales, les règles éthiques et déontologiques qui leur sont applicables dans le fonctionnement du DPC. Elle précise en particulier les règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts. [...]

[Pour en savoir plus >>](#)

Actualités



Le DPC interprofessionnel en soutien de l'exercice coordonné dans le...
Le 12/07/2019
Sur saisine de la Ministre des Solidarités et...

[En savoir plus](#)



De nouveaux leviers d'action en lien avec les recommandations de la...
Le 03/07/2019
La Cour des comptes a procédé entre juillet et...

[En savoir plus](#)



Les chiffres clés de l'Agence nationale du DPC - 1er trimestre...
Le 20/05/2019
L'Agence nationale met à la disposition de chacun, sous format numérique, les...

[En savoir plus](#)

A la une



Orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu...

Le 01/08/2019

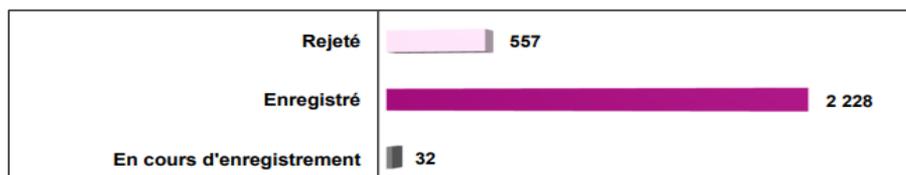
L'arrêté relatif aux orientations de DPC s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé et définies par les différentes professions et spécialités vient d'être publié.

Concertées avec l'ensemble des acteurs, administrations centrales, CNP et représentants des professionnels, ces 238 orientations ont vocation à appuyer, pour la prochaine période triennale de DPC, la stratégie de transformation du ...

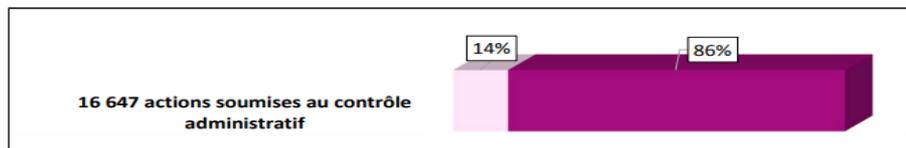
[En savoir plus](#)

Quelques chiffres clefs 2018

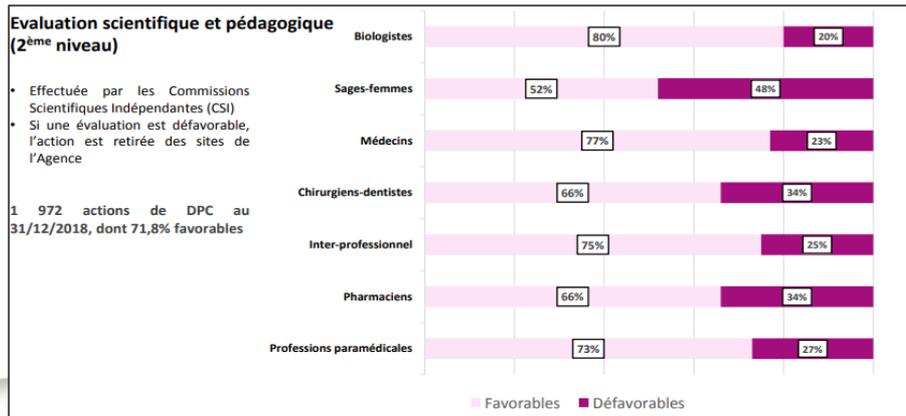
2 817 ODPC ont soumis une demande d'enregistrement



Contrôle de conformité des actions avant publication



Evaluation des actions par les CSI



• • • • Merci de votre attention

